AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GUILBERVILLE SUR LA COMMUNE NOUVELLE DE TORIGNY-LES-VILLES

Par arrêté n°2023-A004 en date du 18 janvier 2023, le président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo a prescrit la modification simplifiée n°6 du plan local d'urbanisme de Guilberville sur la commune nouvelle de Torigny-les-Villes.

Cette modification a pour objet d'étendre une zone d'activités en faisant évoluer une zone 1AU à vocation principale d'habitat en zone 1AUx à vocation d'activité.

Par délibération n°bc2023-06-19-014 en date du 19 juin 2023, le bureau communautaire de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°6 du plan local d'urbanisme de Guilberville sur la commune nouvelle de Torigny-les-Villes. La mise à disposition du public se déroulera au siège de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo (70, rue du Neufbourg – Saint-Lô) et à la mairie de Torigny-les-Villes (Place du Château – Torigny-les-Villes),

du lundi 03 juillet 2023 au jeudi 3 août 2023 inclus

Le dossier mis à disposition comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables à la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme. Il sera consultable :

- Au siège de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- À la mairie de Torigny-les-Villes aux jours et heures d'ouverture suivants :
 - o Le lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - o Le mardi et jeudi : de 8h30 à 12h30
 - Le jeudi 27 juillet 2023, la mairie sera exceptionnellement fermée toute la journée
- Sur le site internet de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo : www.saint-lo-agglo.fr

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à la mairie de Torigny-les-Villes et au siège de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo. Elles pourront également être adressées, avant la fin de la mise à disposition du public, par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@saint-lo-agglo.fr

Au terme de la mise à disposition du public, le président de Saint-Lô Agglo en présentera le bilan devant le bureau communautaire qui en délibérera pour adopter le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées au service urbanisme et planification de Saint-Lô Agglo, 101 rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex, par téléphone au 02.14.29.00.32 ou par courriel urbanisme@saint-lo-agglo.fr